

**Compte rendu
Groupe de suivi ATHANOR
14 novembre 2023**

Présents :

- Jean-Michel ASSELIN – Habitant Ile d'Amour
- Pascale BALDINO – Habitant Ile d'Amour
- Stéphanie BOUSQUET – Grenoble-Alpes Métropole
- Christophe BRESSON – Ville de Saint-Martin d'Hères
- Anne CATLOW - Grenoble-Alpes Métropole
- Lionel COIFFARD - Vice-président de Grenoble-Alpes Métropole
- M. COSTE GAZOT – Habitant Ile d'Amour
- Stéphane DI MARIA – Grenoble-Alpes Métropole
- Bernard DUPRE - Ville de La Tronche
- Nicolas GAMBY - Grenoble-Alpes Métropole
- Monique GONDRAND – Ecologie et citoyenneté
- Léa MISTRAL - Grenoble-Alpes Métropole
- Georges OUDJAUDI – Grenoble-Alpes Métropole
- Mme RIVIERE – habitant Ile d'Amour
- Dominique TATUR – Civipole et OZD
- Pénélope VINCENT-SWEET – Objectif Zéro Déchet

Pièces jointes : présentation GAM

Ordre du jour :

- Bilan d'activité 2022
- Résultats du programme de surveillance environnementale 2022
- Avancement des projets de modernisation des outils d'Athanor (centre de tri et UIVE)
- Échanges

M. Coiffard accueille les participants.

Bilan d'exploitation

M. Di Maria présente le bilan du traitement des déchets sur le site d'Athanor.

▪ LE CENTRE DE TRI

L'évolution du territoire desservi par Athanor est présentée depuis la mise en place du groupement de commande Sud-Isère qui comprend, en plus de Grenoble Alpes Métropole, 6 autres collectivités (Oisans, Trièves, Matheysine, Grésivaudan, Voironnais, St Marcellin Vercors).

En 2022, on observe une diminution des apports par rapport à 2021, de l'ordre de 4%, de la collecte sélective et des ordures ménagères résiduelles. Cette baisse des apports est probablement liée d'une part au contexte économique et d'autre part à des modifications des pratiques de consommation. Cette tendance se poursuit sur 2023 et se retrouve sur l'ensemble du territoire, de manière plus ou moins marquée.

Concernant la qualité du tri, celle-ci est toujours dégradée et stable sur le périmètre de GAM.

En 2022, malgré une baisse des apports de collecte sélective, environ 24000 T de matériaux ont pu être recyclées, soit 3000 T de plus qu'en 2021, ce qui traduit un bon fonctionnement de l'installation malgré son vieillissement.

▪ L'UIVE

En 2022, la quantité incinérée a été de 185014 T.

La valorisation énergétique de l'UIVE est très bonne avec la production de 378 GWh d'énergie produite, dont 314 GWh fourni au chauffage urbain et 28 GWh d'électricité. La baisse de la production d'électricité en 2022 par rapport à 2021 est liée aux pannes successives des 2 turbines en fin d'année.

Echanges avec les participants :

- Sur le périmètre GAM, le taux d'erreur de tri des habitants pour les Points d'Apports Volontaires (PAV) est de 22% en 2022 contre 38% pour la collecte en Porte à Porte (PAP).
- Sur le périmètre GAM, la part des plastiques recyclables représente 8.6% et la part des plastiques non recyclables représente 2.6%.

Suivi environnemental

Mme Bousquet présente le bilan environnemental.

Les NOx émis par Athanor représentent 10% des émissions totales d'oxyde d'azote sur les 4 communes limitrophes au site. La part des poussières est de 3%. Ces contributions devraient encore baisser avec le durcissement de la réglementation à partir de 2024, puis en 2029 à la mise en service de la nouvelle UIVE qui sera plus performante.

La localisation des points de prélèvements du plan de surveillance environnementale sont présentés en cohérence avec la modélisation de la dispersion atmosphérique, mise à jour en 2019.

Les résultats des mesures en dioxines/furanes et métaux, mesurés dans les différentes matrices, à savoir les choux frisés, les lichens, le sol et les dépôts atmosphériques, sont disponibles dans le diaporama présenté en séance et joint en annexe.

Echanges avec les participants : -

- Sur la mesure des PM 2,5, il est rappelé que les PM2.5 sont les particules de diamètre aérodynamique $< 2,5 \mu\text{m}$. Ce sont des particules fines qui pénètrent plus en profondeur dans le système respiratoire. Dans le cadre de l'observatoire de suivi des métaux et PCDD/F en AURA, conduit par ATMO AURA et auquel participe le site Athanor, des mesures de PM2.5 commencent à être réalisées en air ambiant, depuis 2021, pour les partenaires de l'observatoire.
- Malgré la surveillance de l'activité d'incinération, il est difficile d'évaluer la part de l'incinération dans l'impact environnemental par rapport aux autres sources environnantes.
- Le site de prélèvement O8, correspondant au cimetière de La Tronche, concentre un peu de dioxines dans les sols. Une suspicion d'autre source locale est à prendre en considération, notamment avec des brûlages illégaux de câbles dans la boucle des sablons.
- Concernant le mercure (Hg), la nouvelle réglementation du BREF 2019 sur les incinérateurs conduit à suivre les émissions en sortie de cheminée, ce qui permettra de quantifier la contribution de l'UIVE.
- Le site de prélèvement O113, qui est situé chemin Fortuné Ferrini à La Tronche, présente des niveaux supérieurs en métaux, lors de la 2^{ème} campagne de mesures

dans les dépôts atmosphériques, alors que l'autre station mesurée en parallèle et plus exposée aux vents dominants, présente des niveaux de concentrations plus faibles. Cela suggère une présence de source locale anthropique.

Avancement du projet de modernisation des outils Athanor

M. Gamby présente un point d'avancement des travaux de reconstruction du centre de tri via un reportage photos chronologique.

Il rappelle les principales opérations réalisées depuis le démarrage des travaux : dévoiement de réseaux, aménagements de voirie provisoire, terrassement, fondations, construction des halls amont, process et stockage, montage du process. Des panneaux photovoltaïques seront répartis sur les 3 zones de toiture. Le centre de tri devrait être en service au 1^{er} trimestre 2024 avec une montée en charge progressive des déchets triés pour une réception du centre de tri en juillet 2024.

Léa Mistral présente le projet de reconstruction de la nouvelle UIVE et présente l'esquisse des bâtiments et du process proposé par le maître d'œuvre.

Echanges avec les participants : -

- Une question porte sur le traitement apporté à la renouée du japon présente sur site. Il y a eu une séparation de la terre et des racines mais l'exutoire des racines n'est pas connu.
- Concernant l'utilisation du terrain de l'ASPTT, celui-ci servira de base vie pendant les travaux de reconstruction de l'UIVE jusqu'en 2030. Le terrain sera ensuite remis en état et pourrait potentiellement accueillir une nouvelle déchèterie en remplacement de la déchèterie actuelle. Ce terrain serait construit mais toute la zone de l'emplacement actuel de l'UIVE serait renaturée.
- Un participant à la réunion indique qu'il est riverain du site et qu'il est présent pour parler des nuisances liées aux travaux et non pour parler des questions de spécialistes des déchets. Il lui est rappelé que c'est pourtant l'objet de la réunion bien qu'une présentation des travaux en cours et projetés est toutefois prévue à l'ordre du jour.
- Un participant interroge sur la protection incendie du nouveau centre de tri (suite au récent incendie d'un nouveau centre de tri en Haute-Savoie). Le système d'incendie

est présenté. Il comprend une réserve d'eau, un réseau de sprinklage, des caméras de détection, des RIA et des extincteurs.

- Concernant la réimplantation de la future déchèterie, M. Coiffard rappelle les contraintes liées au chantier hors norme de l'UIVE et incompatible avec le maintien de la déchetterie actuelle. Sa reconstruction sera réfléchie dans le secteur mais à l'horizon 2030, à la fin des travaux de l'UIVE. Les discussions sur le lieu d'implantation de la déchèterie vont donc se poursuivre.
- Concernant la capacité de la future UIVE, inférieure à la capacité actuelle alors qu'elle est aujourd'hui bien saturée, il est rappelé les objectifs du schéma directeur déchet et notamment l'ambition de réduire les déchets incinérés en augmentant le tri des emballages et des déchets organiques.
- Le choix de reconstruire une UIVE avec 2 lignes contre 3 actuellement, fait suite à une analyse technico-économique.
- Sur les services « ressource », Anne Catlow rappelle la création du Pôle'R et de la matériauthèque sur certaines déchèteries.

L'ordre du jour étant épuisé, Anne Catlow remercie les participants et clos la séance.